

D 2024 11 07 091

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 11 Juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, M-C. ROCH, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, D. GANNE, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, G. MASRARI

Absents excusés : W. DELAVENNE, V. KRYK, A. BOUSSER, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, P. GUINOT, H. GRANGE, J. DIZERENS, M. CHALENDAR, A. NEUSSER

Absents :

Procurations: W. DELAVENNE à C. BIOLAY, A. BOUSSER à M-C. ROCH, L. JACQUEMET à J-O. RABOT, P. GUINOT à M. GIRIAT, H. GRANGE à S. MANFRINI, J. DIZERENS à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER, A. NEUSSER à G. MASRARI, V. KRYK à J. DAZIN

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, J. BRUNET, assistante du Maire

7. Enfance/Jeunesse – Tarifs enfance jeunesse 2024 - 2025

Pour le Sac'Ados

Vu l'avis de commission enfance jeunesse du 27 mai 2024 concernant la modification des quotients et tranches pour les tarifs du Sac'Ados lors des vacances

La commission s'est positionnée sur la proposition tarifaire suivante :

- En dessous de 6000€ création de 3 tranches au lieu de 2 soit : une tranche inférieure à 2000€, une tranche entre 2001 et 4000€ et une tranche entre 4001 et 6000€.
- La division de la tranche 6001 à 12000 € en deux tranches : 6001 à 9000 € et 9001 à 12000€
- La division de la tranche 24001 à 48000 € en deux tranches : de 24001€ à 36000 et de 36001 à 48000€
- La création d'une nouvelle tranche de 48001 à 60000€ et une tranche supérieure à 60001 € au lieu de 48001 €.

La modification des tarifs pour les tranches suivantes avec :

- Effort de 80 % de la commune pour les quotients < 2000 €.
- Effort de 70 % de la commune pour les quotients entre 2001 à 4000 €.
- Effort de 50% de la commune pour les quotients 4001 à 6000 €.
- Effort de 25 % de la commune pour le quotient de 6001 à 9000€.

L'ensemble de l'effort se porte sur les temps d'animation à la journée ou demi-journée (hors repas et sortie).

- Effort de 10 % auprès des familles dont le quotient est entre 36001 à 48000 sur les temps à la journée et demi-journée (hors repas et sortie).
- Effort de 20 % auprès des familles dont le quotient est entre 48001 à 60000 sur les temps à journée et demi-journée (hors repas et sortie).
- Effort de 50 % auprès des familles dont le quotient est supérieur à 60001 sur les temps à la journée et demi-journée (hors repas et sortie).

Pour tous les services enfance (périscolaire/loisirs)

Vu la délibération D 2023 17 07 080 du 17 juillet 2023 relative aux tarifs fixés pour l'année 2023 -2024.

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse du 8 juillet 2024 concernant l'intérêt des repas à 1€, lors des temps de pause méridienne pendant l'année scolaire, pour les familles ayant les quotients les plus faibles.

Le repas à 1€ sera proposé aux familles dont les quotients sont inférieurs ou égaux à 1000 € par mois, soit 12000€ par an.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :


- **VALIDE** la grille tarifaire ci-annexée pour l'année 2024-2025
- **DIT** que la recette est prévue au BP 2024

Fait à Ornex, le 12 juillet 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY



Le Maire,
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 16 juillet 2024
Affiché le : 16 juillet 2024

Olivier GUICHARD
Maire



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.